

**Arrêté n°2022-03-11-16 portant résultat des élections à la Commission d'expertise  
scientifique - Section 25-26  
Collège B  
Scrutin du 10 mars 2022  
Proclamation des résultats**

**La Présidente de l'Université de Poitiers**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;  
Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020,  
portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;  
Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques,  
Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;  
Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-16 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 25-26 ;  
Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-16 du 04 mars 2022 ;  
Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;  
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022 .

**ARRÊTE**

**Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :**

Nombre de sièges à pourvoir	8
Nombre d'électeur(rice)s inscrit(e)s	27
Nombre de votant(e)s	13
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	13

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges Iers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
UNITE	13	100,0%	8,00	8	0,00	0	8
Total	13						8
				8		0	
				0		0	
Sièges pourvus				8		0	
Sièges restant à pourvoir	0					0	
Quotient électoral	1,63						

**Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :**

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires
UNITE	PIERRE MORGAN
UNITE	ENIKEEVA FARIDA
UNITE	FRECON OLIVIER
UNITE	PETCU MADALINA
UNITE	SLAOUI YOUSRI
UNITE	MOUSSAOUI AHMED
UNITE	SYMESAK FREDERIC
UNITE	BARKATOU MOULAY YOUSSEF

**Article 3 : Proclamation – Election :**

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élue(s) le(s) candidate(s) désignée(s) à l'article 2.

**Article 4 : Affichage – Publication :**

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Przemyslaw SOKOLSKI

